

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Ludovic JALLOIN, Mmes Ramatoulaye ROGER, Corinne GILLETTE, Mrs Gérard JOURDAN, Thomas GIDEL et David CHIDENNE.

Membres absents excusés : Mme Valérie BARON et Mme Stéphanie BOBET (pouvoir à Mme Ramatoulaye ROGER).

Mr David LEBOUVIER est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Le compte-rendu de la séance du 28/04/2016 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Centre de loisirs : Affaire avec Mr et Mme PARFANT

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges de mail et de courrier lors de la réunion du 27 avril 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçue le 27 avril 2016 de Mr et Mme PARFANT pour confirmer la présentation qui a été faite lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2016 ainsi que la lettre du 19 mai 2016 de Maître LAHALLE de la Société LEXCAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient sa position (mail adressé le 29 avril dernier à Me LAHALLE) et ne souhaite pas aller au-delà.

4^{ème} Classe (ensemble modulaire)

Mr LEBOUVIER informe l'assemblée de la nouvelle proposition du 9 mai 2016 faite par la Sté SOLFAB.

Le dossier de permis de construire sera déposé semaine 22.

Après avoir étudié plusieurs propositions, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BOUVET Roger de St Georges de Chesné pour réaliser les socles en béton pour un montant de 2 382 € TTC.

AVENANT N°1 / HONORAIRES DE L'ARCHITECTE – CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de Mme LOUSSOUARN. Suite à l'ouverture des plis, le forfait provisoire de rémunération de l'acte

d'engagement initial soit 17 558.72 € HT est modifié. Le forfait définitif de rémunération est de 16 416.05 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant N° 1 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

AIDE DE LA COMMUNE / ACQUISITION D'OUVRAGES A LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire un montant de 2 500 € pour l'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque au titre de l'année 2016. Le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention près de la Communauté de Communes de St Aubin-du-Cormier pour l'achat de ces ouvrages.

EXAMEN DE DEVIS POUR L'ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur PRIGENT présente le devis de la Société SCLA pour l'achat de jeux pour l'école d'un montant de 17 561.04 € TTC. D'autres devis vont être sollicités.

TAXE D'HABITATION – ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Mr et Mme DELAMARCHE pour le calcul de la taxe d'habitation : abattement facultatif à la base en faveur des personnes handicapées pour leur fille.

Le Conseil Municipal peut par délibération instituer un abattement de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la Commune aux contribuables qui sont :

- Titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité
- Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés
- Atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence
- Titulaire de la carte d'invalidité

Ou qui occupent leur habitation avec des personnes visées ci-dessus.

La délibération doit être de portée générale et concerne toutes les catégories de contribuables entrant dans le champ d'application du dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides pour le calcul de la taxe d'habitation.

CONCOURS DES MAISONS ET FERMES FLEURIES

Lors de l'inscription, un bon d'achat de 10 € à retirer au CAT de St Jean sera remis à chaque inscrit. La date limite des inscriptions est fixée au 30 Juin 2016. Les 3 catégories sont maintenues : Façades et balcons, Fermes fleuries, et maisons et jardins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les différents prix à retirer chez les commerçants de St Jean-Sur-Couesnon qui seront remis aux lauréats :

1^{ER} PRIX : 30 € 2^{ème} PRIX : 25 € 3^{ème} PRIX : 22 € 4^{ème} PRIX : 20 € 5^{ème} PRIX : 18 € 6^{ème} PRIX et suivants : 16 €.

La Commune est inscrite au concours des Villes et Villages fleuris pour 2016

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Mr PRIGENT propose à l'assemblée de mettre en place le dispositif « argent de poche » pendant les vacances d'été 2016. L'action consiste à proposer aux jeunes de la Commune de 16 à 18 ans différentes missions au sein du service technique ainsi qu'à la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place le dispositif argent de poche pour les jeunes de 16 à 18 ans, de créer une régie d'avance et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mise en place.

AVENANT A LA CONVENTION DE LA PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant N°1 à la convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols, conclue avec le syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire ladite convention et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 concernant notamment la nouvelle tarification pour 2016.

FONDS DE CONCOURS DE LA COM'ONZE POUR L'ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE

Le Conseil communautaire, le 21/01/2016 a attribué à la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon un fonds de concours d'un montant de 27 000 € pour l'acquisition et les travaux relatifs au fonds de commerce du bar tabac épicerie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter le versement de ce fonds de concours près de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier et adopte le plan de financement de l'opération.

DEMANDE DU SDE 35 TRAVAUX D'EXTENSION RESEAU

Le projet d'extension de l'habitation de Mr LEGRAND HONORE à la Métairie nécessite une extension du réseau électrique d'une longueur d'environ 70 mètres. Les travaux sont donc estimés à 1 900 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du SDE35 pour l'extension du réseau électrique et décide d'appliquer la PVR près de Mr LEGRAND.

QUESTIONS DIVERSES

Les noces de palissandre de Mr et Mme MAURICE HENRY auront lieu le 18 juin 2016. Le vin d'honneur est offert par la municipalité.

Libération de logements :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement situé au 5, rue des Ecoles sera libre à partir du 1er juillet 2016 et celui situé au 1, rue du moulin, le 18 août 2016.

Courrier de l'ACCA pour demande de prêt du camion et du groupe électrogène pour le lâcher de truites et repas le dimanche 10 juillet 2016 : avis favorable

Demande de l'ALSH pour avoir internet à la salle des sports cet été : avis favorable

Proposition du Crédit Agricole pour le passage à taux fixe pour le prêt en cours : Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

Demande de La Chapelle St Aubert pour le comice agricole : Avis favorable pour le prêt des barrières. Pour les stands voir avec le Comité des fêtes.

Inondations du 10 mai 2016 : Lecture est donnée de la pétition reçue en Mairie le 14 mai 2016. Le Conseil municipal prend connaissance des travaux réalisés de la déviation des eaux pluviales de la salle des sports ainsi que la commande d'une grille en lieu et place d'un couvercle tampon. Le Conseil Municipal se donne le temps de vérifier le bon fonctionnement de l'écoulement des eaux suite à ces différentes modifications.

Concernant la voirie du lotissement, le Conseil Municipal va reprendre contact avec l'entreprise GALLE afin de voir les conséquences dues aux températures élevées de l'été qui vont certainement générer des nuisances au niveau du goudron. Ensuite, Le Conseil Municipal prendra les mesures nécessaires pour remédier à tous ces désagréments.

Demande d'un conteneur supplémentaire pour le lotissement de la ralière : Un courrier va être adressé au SMICTOM.